

## **PREAVIS MUNICIPAL N°6-3/23**

Au Conseil communal de et à Chavornay

**Corcelles-sur-Chavornay – RC 293 – Route de Chavornay – Réfection de la chaussée**

### **Demande de crédit**

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission composée de Messieurs :

Jérôme Genoud

Danish Kandasamy

Philippe Guillet,

s'est réunie le mardi 16 avril au lieu dit « Pré Carré » à Corcelles- sur- Chavornay. Elle a exécuté son mandat en présence de Yves Leuenberger , délégué municipal en remplacement de Pascal Desponds, absent pour cause de vacances.

Sur place, la commission a pu se rendre compte de l'état de délabrement du tronçon de route cantonal en entrée/sortie de localité entre le panneau de limitation et le gendarme couché.

Sur le plan de zone concernée en annexe, il est indiqué que la réfection de la chaussée se situerait uniquement entre les 2 points précédemment indiqués, limiteur de vitesse non-compis.

Le délégué municipal Yves Leuenberger nous a informé que suite à une discussion sur place entre son collègue Pascal Desponds et le presataire qui officiera pour la remise en état du tronçon, il a été proposé une remise en état du limiteur de vitesse qui sera comprise dans le prix.

Cela est réalisable dans le budget grâce aux synergies (installation de chantier pas nécessaire) qui ont pu être mises sur pied avec la DGMR lors de la planification des travaux d'entretien sur les routes cantonales entre Corcelles-sur-Chavornay et Essertines et Corcelles-sur-Chavornay et Penthérez qui sont planifiées début juillet.

La circulation se fera de manière alternée par des feux de signalisation durant cette période.

Suite à cela, la commission émet le souhait qu'une bande de roulement d'une largeur minimale de 3,5 mètres soit disponible pour permettre le passage de machines et convois agricoles pour les récoltes de céréales.

Lors de cette visite, nous avons également pu constater l'état de délabrement du chemin communal desservant l'EPSM (Etablissement Psychosociaux Médicalisé) du « Pré Carré » et le chemin du refuge.

Yves Leuenberger nous a informé que l'idée première de ce préavis était également de prendre en compte la réfection de chemin, mais que le budget était supérieur de 100'000.- uniquement pour cette partie.

Des travaux d'entretien léger ont déjà été entrepris sur cette portion de chemin et « la patte d'oie », jonction formée avec le chemin bétonné du refuge, se fera en même temps que les travaux de la route cantonale, mais avec une imputation sur le budget courant pour l'entretien des routes.

### **Conclusions**

Au vu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité, invite le conseil communal à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chavornay

- vu le préavis de la Municipalité n° 6-3/23
- ouï le rapport de la commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **Décide :**

- d'autoriser la municipalité à procéder à la réfection de la chaussée sur un tronçon de la route de Chavornay, en sortie de localité de Corcelles-sur-Chavornay,
- d'accorder à ce titre un crédit de CHF 68'000,
- de régler la dépense par la trésorerie courante et de porter cette dépense sur un compte au bilan amortissable en 20 ans.

### **La commission :**

Philippe Guillet

Jérôme Genoud

Danish Kandasamy